



Mairie de CHAUSSAN

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

à rendre au plus tard le lundi 07 aout 2023

Accueils périscolaires : matin, soir, restaurant scolaire

Année scolaire 2023-2024

Pour toute inscription aux services d'accueils périscolaires : compléter un seul dossier par famille

Attention, tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et aucune inscription ne sera possible.

Deux possibilités : compléter et remettre le dossier papier en mairie ou compléter le dossier informatique via CAPEGA : periscolaire.apega.com avec vos identifiants et mot de passe.

Documents à fournir obligatoirement :

- Compléter les informations directement sur le site periscolaire.apega.com ou fournir la fiche de renseignements.
- Fiche "autorisations parentales" datée et signée.
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile et accidents corporels.
- Contrat de prélèvement automatique, mandat de prélèvement SEPA et Relevé d'Identité Bancaire (seulement en cas de nouveau mode de paiement ou de changements).
- Attestation CAF datant de moins de 2 mois.
- Photocopie du carnet des vaccinations.

FAMILLE	Responsable légal n°1	Responsable légal n°2
Nom
Prénom
Adresse
@ courriel
☎ personnel
☎ portable
☎ professionnel
Profession
Situation familiale <input type="checkbox"/> Mariés <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> Divorcés <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Union libre <input type="checkbox"/> PACSés		

ENFANTS	Nom	Prénom	Date de naissance	Niveau de classe
Enfant 1				
Enfant 2				
Enfant 3				
Enfant 4				

Assurance Responsabilité civile et accidents corporels :

Nom de l'assurance : N° de contrat :

Renseignements médicaux

Médecin traitant : Téléphone :

Allergies : si oui, précisez lesquelles.

Nom et prénom de l'enfant concerné :

Avec Projet d'Accueil Individualisé (PAI) Sans Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
Fournir le document

Nom et prénom de l'enfant concerné :

Avec Projet d'Accueil Individualisé (PAI) Sans Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
Fournir le document

Autres contre-indications : si oui, précisez lesquelles.

Nom(s) et prénom(s) du ou des enfants concerné(s) :

.....
.....

Personnes autorisées à récupérer le ou les enfant(s) (autres que les représentants ci-dessus) :

Nom	Prénom	Qualité	Tél.	Port.

Inscription au service d'accueil périscolaire : matin / soir (Cochez vos choix)

Accueil régulier	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Soir				

Inscription occasionnelle :

oui
 non

Inscription au restaurant scolaire (Cochez vos choix)

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Repas régulier				

Repas occasionnel :

oui
 non

Pour bénéficier de la tarification au Quotient familial (cochez la situation qui vous concerne) :

<input type="checkbox"/> Vous êtes allocataires CAF :	Fournir une copie de l'attestation CAF datant de moins de 2 mois mentionnant votre nom d'allocataire et votre QF.
<input type="checkbox"/> Vous dépendez d'un régime spécifique	Fournir un justificatif attestant votre affiliation à la caisse et votre QF.
<input type="checkbox"/> Vous ne souhaitez pas fournir d'attestation	Le tarif appliqué sera celui qui correspond au QF le plus élevé.

Un changement de Quotient Familial sera possible si vous fournissez une nouvelle attestation.

Facturation périscolaire

Pour les familles qui choisissent le paiement par prélèvement automatique :

Dossier à fournir uniquement pour les nouvelles demandes ou en cas de changement de coordonnées bancaires.

Contrat de prélèvement automatique	1 par famille
Mandat de prélèvement SEPA	1 par famille
Relevé d'identité bancaire	À joindre au dossier

Parents séparés : si vous souhaitez des factures individuelles il vous faudra faire 2 dossiers séparés (1 par parent)

J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement intérieur périscolaire pour l'année 2023-2024, reçu avec ce dossier d'inscription (disponible sur le site www.chaussan.fr).

Le/ / 2023 A Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Une fois votre dossier COMPLET et VALIDÉ par la municipalité, vous pourrez inscrire votre/vos enfant(s) aux services d'accueils périscolaires en vous connectant avec vos identifiants sur le site periscolaire.capega.com

⇒ Pour la garderie, vous pouvez modifier vos choix avant 8 h pour le soir même et avant 18h pour le lendemain matin.

⇒ Pour la cantine, vous pouvez modifier vos choix **le jeudi avant 8h au plus tard** pour toute la semaine suivante.